



348 rue Puech Villa – B.P. 7209
34183 MONTPELLIER Cedex 04
Tél : 09 77 40 06 90 (appel non surtaxé)
Fax : 04 67 61 53 95

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES ENTREPRISES D'ARCHITECTURE

CONTRAT D'ADHESION

REGIME FRAIS DE SANTE

Régime conventionnel : n° **CCN510100**

N° Entreprise : _____

Date d'effet retenue de l'adhésion : _____

Raison sociale : _____
Adresse du siège social : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Adresse de correspondance (si différente) : _____
Téléphone : _____ Télécopie : _____ e-mail : _____
Date de création : _____ Forme juridique : _____
Code NAF : _____ N° SIREN : _____
Nature de l'activité : _____
Effectif concerné à la date de l'adhésion : _____

> ADHESION

L'entreprise, ci-dessus nommée, représentée par _____
agissant en qualité de _____ muni de tous les pouvoirs nécessaires ⁽¹⁾
déclare adhérer, au profit de l'ensemble de ses salariés, auprès d'Humanis Prévoyance, en vue d'appliquer les
dispositions du régime complémentaire santé instauré par l'accord du 5 juillet 2007 et ses avenants, tel que prévu
par la Convention Collective Nationale des entreprises d'Architecture.

> ENGAGEMENT

Le contrat d'adhésion est souscrit à effet du 1^{er} jour du mois suivant l'envoi du présent contrat d'adhésion (cachet de
la poste faisant foi) ; un double vous sera retourné après signature par Humanis Prévoyance.

L'employeur déclare avoir reçu et pris connaissance des Conditions Générales du régime conventionnel
référéncées «cg-architectes-santé-collectif » où figurent les garanties et les cotisations, ainsi que de la notice
d'information « NI-architectes-santé-collective ».

L'entreprise
Fait à _____ le _____

Signature (et cachet)

HUMANIS PREVOYANCE
Fait à _____ le _____

Le Directeur
Signature (et cachet)

1) L'adhésion constituant un engagement contractuel de l'entreprise, la présente demande doit être signée par un représentant légal de l'entreprise ou, à défaut,
par une personne dûment habilitée à prendre cet engagement. Afin d'enregistrer l'adhésion, l'entreprise doit joindre au présent document un Kbis de moins
de 3 mois ou le récépissé de déclaration à la Préfecture pour une Association.